

Guémené-sur-Scorff, le 9 août 2018

Objet : vos courriels du 30 juillet
et du 2 août 2018
Copie : tout public

A. É. F. Marseillaise
À l'attention de Philippe DAC
Site internet 🌟

Monsieur Dac,

Je vous remercie pour vos messages du 30 juillet et du 2 août 2018.

Avant de vous faire part des « critiques ou conseils » que vous sollicitez, il est important que vous connaissiez ma position quant aux symboles de notre prétendue République, démocratie; dans l'immédiat, la *Marseillaise*, et la devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*.

La *Marseillaise*

1. Il ne faut pas confondre le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* avec la *Marseillaise*, ce que ne font d'ailleurs pas Jules MICHELET et Alphonse DE LAMARTINE :
MICHELET Jules, *Histoire de la Révolution française...* Paris, Imprimerie nationale... 1889_3, pages 224–225 🌟 : Dans leurs bouches, il [le chant de guerre] prenait un accent très contraire à l'inspiration primitive, accent farouche et de meurtre; ce chant généreux, héroïque, devenait un chant de colère; bientôt, il allait s'associer aux hurlements de la Terreur. [...].
LAMARTINE Alphonse DE, *Histoire des Girondins...* Paris, Furne et C^{ie}..., 1847_2, page 419 🌟 : L'hymne de la patrie était trouvé ! hélas ! il devait être aussi l'hymne de la terreur. [...].
2. Prendre pour hymne national un chant de guerre qui a fait tous les métiers : ceux liés à la guerre, à la Terreur, à la guillotine... (la liste est longue), montre bien à quel niveau de déchéance intellectuelle et morale en est arrivé une certaine France, qu'il ne faut pas confondre avec la France. Cela dit, pour une fois ladite France est cohérente avec elle-même. Voyez page 201 de mon étude 🌟 ce qu'écrit Georges CLEMENCEAU à propos de Jules FERRY : « *Oui, c'est la première fois qu'on recommande à un peuple comme un système, les expéditions guerrières continues.* » Lesdites expéditions guerrières ne sont-elles pas toujours d'actualité. Selon une dernière enquête, la France serait devenue « le troisième exportateur d'armement en 2017, derrière les États-Unis et la Russie, selon le cabinet IHS. Sur un marché en contraction dès 2018, Paris pourrait même passer devant Moscou. » — De nos jours, le titre préféré des < premiers commis de l'État > n'est-il pas celui de **Chef de guerre** (ici, la majuscule s'impose !). Je développe suffisamment tous ces aspects dans mon étude de 236 pages pour que je m'attarde ici.
3. Pour qu'un hymne national soit facilement mémorisé et compris par tous les citoyens, il faut qu'il soit concis, que son vocabulaire courant soit accessible, etc. Ce qu'avait parfaitement compris en 1919 l'auteur de la *Marseillaise du Retour*, qui se cache sous les lettres B. H. H. (voir p. 30 de mon étude). Ne confondant pas **le temps de paix** avec **le temps de guerre**, il avait également parfaitement saisi l'esprit franchouillard de cette France-là en lui donnant cette fin : « Mais si jamais la Barbarie [...] abreuve nos sillons ! » Aujourd'hui, qui connaît cette version ? Une poignée de ploutocrates.
4. Raison pour laquelle, avoir une « *Marseillaise pour la guerre et pour la paix* », en lui ajoutant des paroles « **tout en gardant les paroles actuelles** » est une ineptie. Ce n'est pas ainsi que l'on peut « promouvoir une culture de la paix et de la non-violence (UNESCO) ». Pour que la France puisse enfin « mettre [cette France-là] hors d'état de nuire. Hors d'État de nuire [Jacques ATTALI, cité p. 5 de : *de l'Institution judiciaire...* 2017 🌟], elle doit impérativement se doter d'un nouvel hymne : « On ne fait pas du neuf avec du vieux », et surtout pas avec ce < vieux-là >.

5. Expliquer aux jeunes générations comment le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* est devenu l'hymne de la Terreur sous le nom de *Marseillaise* relève de l'urgence. Pour s'en convaincre, il suffit d'apprécier ce que comprennent les politiques des paroles de l'hymne national, à commencer par celles du refrain :

ASSEMBLÉE NATIONALE – XIV^e législature – Session ordinaire de 2015-2016 – **Compte rendu intégral** – Deuxième séance du mardi 9 février 2016  : **Amendement n° 168** : [...] à Valmy, on a décrété la levée en masse, quand l'ensemble des citoyens présents sur le territoire **ont été appelés à verser leur sang impur pour abreuver les sillons de la République, pour citer *La Marseillaise***.

ASSEMBLÉE NATIONALE, lettre de Mathias OTT, chef de cabinet de Claude BARTOLONE, président de l'~, du 1^{er} avril 2015 : [...] L'interprétation du « *sang impur* » qui est souvent entendue est en effet anachronique, aux antipodes de ce que le chant révolutionnaire **souhaitait dire [!]**. Au moment où Rouget de Lisle écrit les paroles, le « *sang pur* » évoque les nobles, et donc les officiers. A contrario, le sang du Tiers état était dit « *impur* ». Les armées révolutionnaires étant essentiellement composées des membres du Tiers état, loin d'un appel à la xénophobie, il s'agit d'une défense de la patrie et de la Révolution. Ces paroles symbolisent un sacrifice : les Républicains **d'alors étaient fiers de verser leur « sang impur » sur le champ d'honneur**. (Reproduction : A. É. F. Marseillaise )

Interprétations récentes à comparer à cette mise au point de l'auteur, faite de son vivant :

Je serais indigné si les malintentionnés ou les ignorants me jugeaient comme un ancien terroriste ou un fomentateur de révolutions. Je n'ai pas composé *La Marseillaise* pour soulever les pavés de Paris, mais bien pour renverser les cohortes étrangères. Nos sillons ne doivent pas boire le sang français, ils sont destinés à recevoir des épis nourriciers qui grandiront pour vivre en frères !

Paroles prononcées le 28 juin 1836 par le général BLEIN lors de l'inhumation de ROUGET DE LISLE à Choisy-le-Roi. **Source** : MUSÉE DE L'ARMÉE, Invalides, *Rouget de Lisle & La Marseillaise* : épisode 12, 7 septembre 2016 . Voir aussi : Joseph POISLE DESGRANGES, 1864 ; L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS, octobre 1936 ; Joseph Xavier MAUGENDRE, 1996 ; et *cetera*.

Comme si ces < sans-papiers de l'esprit > – qui ne possèdent pas le *minimum culturel commun* – étaient en mesure de connaître la pensée de l'auteur et celle de ses contemporains*. Voyez pages 46–47 de mon étude le paragraphe JURIDICISATION ET JUDICIARISATION. Les lois mémorielles qu'ils ont cru devoir voter – qui prouvent une nouvelle fois en quoi consiste la démocratie pour cette France-là – vont se retourner contre eux.

Nombre de concepts sont liés au *sang impur* : le servage, l'esclavage, la colonisation... en un mot – outre l'exploitation sans compensation des richesses naturelles des pays colonisés – celle des hommes, femmes et enfants sous toutes ses formes :

Papiers de Chaumette [Pierre Gaspard], publiés avec une Introduction et des notes par Fritz BRAESCH ; Paris, Société de l'histoire de la Révolution française, Édouard Cornély & C^{ie}, 1908  : « [...] en vertu de la Déclaration des Droits de l'homme, de ne jamais attenter à la propriété ni à la liberté d'aucun peuple de la terre, **directement ni indirectement, les considérant tous comme ses frères et ses amis, il renonce à toute espèce de conquêtes** ; [MANIFESTE. *Le peuple français à tous les peuples de la terre*, pages 145–149]. »

J'aurai l'occasion de le démontrer maintes fois : il faut parfois des siècles pour qu'un noble sentiment, une sage résolution... devienne réalité. La preuve :

En 2011, face à la requête de l'association « DiH-Mouvement de Protestation civique  » qui soutient devant le Conseil d'État que l'apprentissage dans l'école primaire de l'hymne national, et en particulier du vers « Qu'un sang impur... », est contraire à la déclaration des Droits de l'Homme et à la Constitution, le rapporteur public, qui avait sans doute parcouru Internet et Wikipédia, prit pour argument que l'on ne [sait] **plus de façon certaine si le « sang impur » [est] celui de l'ennemi ou celui du peuple français, ce qui, dans le doute, [annule] toute critique de l'hymne [!]**. [Cité par A. É. F. Marseillaise .

* Jean BOURDEAU [« La Démocratie et l'après guerre », *Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, [s.n.], n° 347, 25 déc. 1922, page 3 ] a raison, si « la perte des croyances a devancé l'acquisition des lumières, l'universel suffrage s'exerce sans éducation suffisante ; le manque de compétence se manifeste chez les élus. Un esprit critique, né de la demi-science, agit comme dissolvant général. Anéantissement graduel des mœurs, abaissement des esprits, médiocrité, vulgarité des goûts, substitution de la quantité à la qualité, tels sont les premiers fruits amers d'un état social sans équivalent dans le passé. » — Après avoir reproché à G. GUY-GRAND de se forger « de la démocratie un idéal préconçu qui ressemble à une idole », qui « compare ce qu'elle est en fait à ce qu'elle devrait être en droit », il engage les lecteurs à se poser la question : « La philosophie ne varie-t-elle pas au gré de chaque cerveau ? ».

L'association précitée propose d'ajouter à la *Marseillaise* ce couplet et ce refrain ☆ :

LA MARSEILLAISE : ESSAI DE PROLONGATION

Une strophe pour le XXI^{ème} siècle ?

XXI^e, XXI^e ou (soyons moderne) 21^e

Allons enfants de la Patrie
Le jour de gloire est arrivé !
Contre toutes les barbaries
La devise audacieuse est gravée :
Liberté Egalité Fraternité
Remémorons avec nos maîtres
Les progrès en humanité
Durement conquis par nos aînés,
Et que nous avons à transmettre_

É

.

Refrain

En marche citoyens !
Libres, égaux en droits !
Ouvrons _
Dans la pluralité
De notre société.

CE (bis)

L'adaptation à la nouvelle strophe a nécessité, à la 8^{ème} et à la 10^{ème} mesure, de remplacer un noire par deux croches liées.

8^e 10^e ou, mieux : 8^e 10^e

La Constitution proclame en tête de son art. 2 : *La langue de la République est le français.* Là encore, j'ai suffisamment écrit sur le sujet ☆ pour que je développe ici.

Liberté – Égalité – Fraternité

J'ai abordé ce sujet maintes fois dans mes écrits. À titre d'exemple, voyez pages 33–44 de *En question : la grammaire typographique (étude critique)*, de novembre 1998 ☆.

Pour Arnaud-Aaron UPINSKY, il s'agit d'une « **chimère triangulaire** ». Pour Nicolas BERDIAEV, « les **principes abstraits** de liberté et d'égalité ne créent pas de société parfaite, ils n'assurent pas les droits de l'homme » ; « la liberté est avant tout le droit à l'**inégalité** ».

Jean BOURDEAU [déjà cité] ne manque pas davantage de faire observer que « la devise *liberté, égalité, fraternité* présente un **caractère métaphysique** [qui] exprime, **non la qualité réelle des choses, mais une notion subjective**, une idée que l'esprit s'était faite d'une société normale à la fin du dix-huitième siècle. » Dans les faits, « cette formule classique contient **des antinomies insolubles** » : « **la liberté est foulée aux pieds ; l'égalité proclamée sert de masque à de nouvelles inégalités** ».

« Laissons de côté la *fraternité* que l'on grave sur les monuments en temps de guerre civile. Le sentiment de liberté est généralement joint au désir de s'élever, de s'étendre, d'incliner les autres à ses propres fins. Délivré de tout frein, ce sentiment aboutirait à la guerre de tous contre tous. Afin de le tenir en bride, les hommes ont organisé la société des individus où la liberté de chacun est contrainte de coexister avec la liberté de tous, où le conflit des volontés est réglé par des lois. ¶ Les démocraties ont pour principe fondamental l'égalité des citoyens devant la loi, mais elles visent surtout à l'égalité sociale, à une parité des conditions et des biens. M. Guy-Grand s'efforce de concilier par le raisonnement liberté et égalité : Faguet, dans ses *Discussions politiques* ☆, a épuisé le sujet. Ne serait-il pas préférable de s'attacher plutôt à l'aspect psychologique de la question ? Ne pourrait-on définir l'homme « un animal aristocratique », en songeant à cette volonté de puissance qui reste en lui indestructible ? Il ne revendique l'égalité qu'à l'égard de ceux qui le dominent et l'humilient. Une fois l'égalité obtenue, il vise à primer à son tour. Délivré des petits tyrans qui l'opprimaient, le Tiers-Etat, maître du pouvoir, a voulu être tout. Le **quatrième**

Etat* vise aujourd’hui à la suprématie. ¶ L’égalité des droits instituée par la Révolution a créé une nouvelle féodalité, **celle de l’argent**, armée d’un pouvoir formidable. Pour créer une société d’égaux, il faudrait niveler les intelligences, les talents, les volontés, chimère qui hantait l’esprit de Proudhon. Tout au contraire les inégalités se multiplient au sein de nos sociétés de plus en plus complexes. Il s’agit non de les détruire, ces inégalités, mais de les faire servir au bien commun. ¶ Ce sont ces inégalités naturelles qui font obstacle au libre exercice de la souveraineté du peuple, à la conciliation du système représentatif et de la démocratie. Le gouvernement direct n’est possible que dans de très petits **Etats** : par l’initiative populaire et le *referendum*, en matière de législation, la Suisse s’en rapproche le plus. Le peuple souverain, quand il n’abdique pas entre les mains d’un César, est contraint de recourir à des personnes interposées, à des mandataires élus, qu’il surveille avec défiance. La force des choses veut que tout gouvernement démocratique aboutisse à une **oligarchie** plus ou moins tempérée et contrôlée. »

« Laissons de côté la fraternité... » L’auteur a raison : pas de gros mots. C’est que le couple chimérique liberté – égalité ne permet pas la fraternité**.

Pour Alexis DE TOCQUEVILLE, rien n’est plus facile que d’établir un gouvernement absolu et despotique chez un peuple où les conditions sociales sont égales, privant ainsi chacun d’entre eux des principales qualités propres à l’homme. John Stuart MILL éprouvait aussi cette crainte pleine de dignité devant ce nivellement, devant cette « sinisation » européenne ; il s’inquiétait du sort de la personne humaine dans une société démocratique possédée par l’esprit d’égalité. MARAT : « Sous le prétendu règne de la liberté, nous sommes plus mal encore que sous le règne de la servitude. Nous avons autrefois cinq cent mille tyrans, nous avons aujourd’hui un million d’opresseurs. »

Quant à Claude TRESMONTANT, il rappelle que « la biologie nous enseigne que chaque être vivant, et donc tout être humain, est une singularité, un poème unique, exclusif, irremplaçable. Les amants ne se trompent donc pas lorsqu’ils se disent l’un à l’autre qu’ils sont l’un à l’autre irremplaçables. Si chaque être humain est une composition unique, originale, inouïe et qui ne sera pas répétée, il est absurde de parler d’égalité au sens strict. La notion d’égalité a un sens pour les triangles que l’on peut superposer. Elle n’a pas de sens pour des êtres humains dont chacun est unique. Cela condamne tout système politique qui viserait à **annihiler ou écraser ces différences, ces singularités** ».

Dans *Des mots Liberté, Égalité, Fraternité* [Paris, E. Dentu, 1886 ♣], E. KLIPPEL écrit p. 11 : [...] quand [le peuple] a disposé de trois quarts de siècle et que cependant il lui faut avouer qu’il n’a pas appris à vivre libre, que durant tant d’années il n’a pas joui pendant

* Dans *Adresse au Peuple de France et des autres Nations*, je reviens sur le système des castes à la française, et notamment sur celle du quatrième état, sans oublier les hors-caste, à savoir : les sans-papiers, les sans-logis, les sans-grade, les « sans-dents » de François HOLLANDE, les « gens qui ne sont rien, les pauvres [la liste est longue] » d’Emmanuel MACRON, etc.

** Dans la grande majorité des cas, chaque fois que la devise nationale est revue et corrigée, c’est le mot **fraternité** qui est sacrifié :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ... MATHILDE ! ♣.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRAGILITÉ :

REVISITER LA FRATERNITÉ ♣.

Liberté, égalité, droits nouveaux ! ♣.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, DIVERSITÉ ♣.

Liberté, égalité, hilarité ♣.

Liberté, égalité, dissertez ♣.

Liberté, égalité, informés ♣.

Liberté, égalité, Frexit ? ♣.

Liberté, égalité, dignité ♣.

Liberté, égalité, improvisez ! ♣.

Liberté ? Égalité ? ... Clichés ! ♣.

Liberté, égalité, dépoussiérage (*Que choisir*).

Liberté, Égalité, Fraternité | Fiscalité (sur une devanure). *Et cetera.*

le un 1 – Semaine du 31 octobre – N° 176 :

SÉCURITÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Devons-nous comprendre que – comme l’altération volontaire de l’écriture des noms propres – il est possible de faire ce que l’on veut avec la devise nationale !? Que seules les personnes qui refusent de chanter la *Marseillaise* au nom de leur conscience pourraient être poursuivies pénalement. Etc.

Sophie Chérier
Liberté, égalité... Mathilde !
Illustré par Véronique Datta



Mouche de l'école des laïcs



une seule minute de la liberté bien établie, au sein de la paix sociale, solidement garantie par lui-même ; dans ce cas ce peuple peut bien encore déplorer son échec, mais il a perdu le droit de l'imputer à d'autres.

Page 37 : Sa devise est liberté ; mais s'il pouvait être nécessaire d'y ajouter deux mots pour indiquer à quelles sources cette liberté puise ses lumières, et de quel sentiment elle s'inspire, il faudrait dire : Liberté, **inégalité**, fraternité. [L'auteur développe le sujet dans 168 pages.]

En fait, le mot qui convient est **équité**. La différence tient, certes, à peu de choses, mais elle est capitale : **l'égalité nivelle par le bas**, alors que – nous l'avons vu – **l'équité tient compte des différences, respecte les personnes**.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'ÉQUITÉ

NICOT Jean, *Dictionnaire françois-latin...* A Paris, Chez Jaques du Puys... M. D. LXXXVIII [1584] ✨ :

Pages 765–766 : *'Bonne volonté le plus souvent importe compaignie d'equité & amitié, Propenfus animus, valde libenter, Comme ie le feray de bonne volonté, il m'ayda de bonne volonté. Quelquefois il se prent pour volonte absolue sans restriction d'equité & raison, comme ie me rends, faictes de moy vostre bonne voluté, c'est à dire, tout ce qu'il vous plaira : car combien que ce mot Bonne signifie raisonnable & equitable, ce neantmoins en ceste phrase importe pleine & absolue puissance sans restriction d'equité ne de raison, ainsi en est souvent vjé par les auteurs anciens.*

FONTENELLE Bernard DE, *Œuvres de Fontenelle...* « Éloge de Renau », Paris, Salmon, 1825 ✨ :

Page 41 : Il est vrai qu'il ne fallait que de l'équité de part et d'autre ; mais **la pratique de l'équité est si opposée à la nature humaine, qu'elle fait les plus grands héros en morale.**

MONTAIGNE Michel de, *Essais de Michel de Montaigne...* Paris, H. Bossange, 1828_1 ✨ :

Page 87 : L'équité est la premiere piece de l'équité.

BOILEAU Nicolas, *Œuvres complètes de Boileau-Despréaux... SATIRES...* A Paris, Chez Firmin Didot frères... 1857 ✨ :

Page 197 : Vit sous **les pures lois de la simple équité.**

Page 210 : Grand Dieu, tes jugements sont remplis d'équité, etc.

Page 211 : Dans le monde il n'est rien de beau que l'équité : | Sans elle la valeur, la force, la bonté, | Et toutes les vertus dont s'éblouit la terre, | Ne sont que faux brillants, et que morceaux de verre.

JONAIN Pierre Abraham, *Dictionnaire du patois saintongeais...* Chez Royan, l'auteur ; Niort,

L. Clouzot ; Paris, Maisonneuve & C^{ie}, 1869 ✨ :

Pages 230–231 : JHAU. B. R. : *Jau* et *Gau* ; de *gallus*, en effet ; dur, brave, courageux ; celt. *gal*, *Gaulois*. C'est le Coq. Diminutif *Jhaulet*, *jholet*, *petit coq*. — *Jhau blanc*, gelée blanche. — « La poule ne chante pas devant le *Jhau* ; la femme doit se taire devant le mari. Anciennement sous le règne de la force, la femme était tenue très inférieure à l'homme ; et encore aujourd'hui, dans plusieurs ménages champêtres, la femme ne s'assied pas à table avec son mari, qu'elle appelle *nout' maître*. La réaction chrétienne cependant a fait généralement prévaloir la faiblesse, et, par suite, la ruse.

Quand est-ce que l'équité viendra concilier ces deux instincts ?

PASCAL Blaise, *Pensées de Blaise Pascal...* Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1904_2 ✨ :

Pages 218–219 : **La coutume fait toute l'équité**, par cette seule raison qu'elle est reçue ; c'est le fondement mystique de son autorité.

HUGO Victor, *Quatre-vingt-treize*. Premier récit. *La guerre civile*. Paris, Michel Lévy frères, 1874_2 ✨ :

Page 413 : — Qu'y a-t-il donc au-dessus de la justice ? — **L'équité.**

LITTRÉ Émile, *Dictionnaire de la Langue française...* Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1874_2 ✨ :

Page 1477 : **ÉQUITÉ** [...] La justice naturelle, par opposition à la justice légale. **Les arbitres jugent plutôt selon l'équité que selon les textes.** La force tenait lieu de droit et d'équité, BOIL. *Art p.* IV. || En équité, *loc. adv.* Conformément à l'équité, indépendamment de toute loi, de toute convention. ¶ — HIST. XIII^e s. Vraie fois de nécessité, Non tant seulement d'équité, Nous fait de Dieu sept choses croire, J. DE MEUNG, *Tr.* 58. || XV^e s. D'entour lui [il] doit touz menteurs rebouter, Justice avoir, équité et raison, E. DESCH. *Des vertus necess. au prince.*

Pour épuiser ces deux sujets, il faudrait noircir des centaines de pages.



Passons maintenant aux « critiques ou conseils » que vous sollicitez. Voyons en premier lieu l'article du *Point* que vous citez :

Alain BORER, « Le sang impur : le malentendu de la Marseillaise », *Le Point*, 28 juillet 2018 ✨ : **Langage de l'écart** : [...] Chacun de ceux qui le chantaient en sa première époque **savait reconnaître [! ?]** dans les « enfants de la patrie » **une licence poétique : il ne s'agit pas des « enfants de la patrie »** mais, **par inversion convenue, du jour de gloire de la patrie**, inversion reprise au vers suivant avec l'étendard sanglant de la tyrannie.

Page 173 de mon étude, je rappelle que le bataillon « Les enfants de la Patrie » désignait les engagés volontaires du Bas-Rhin. Les deux fils du maire [Frédéric DE DIETRICH : Frédéric, né en 1773 et Gustave, né en 1776] : et ROUGET DE LISLE en faisaient partie *. Il n'est pas inutile de rappeler que le chant de guerre souhaité par le maire de Strasbourg avait pour principal but de dynamiser les troupes chargées de repousser l'ennemi à la frontière. C'est donc en connaissance de cause que ROUGET DE LISLE a choisi le nom de son bataillon * pour débiter son chant, dédié au maréchal LUCKNER, commandant de l'armée du Rhin. Ce n'est pas non plus par hasard si l'expression *enfants de la Patrie* a été si souvent utilisée. Non seulement il ne s'agit pas d'une licence poétique, mais c'est bien desdits enfants dont il est question. Je ne crois pas devoir commenter la suite de cette masturbation mentale.

Loin de la moindre allusion raciale, au sens moderne qui efface non sans raisons ce mot jusque dans le préambule de la Constitution (juin 2018), dans le texte de 1792 le « sang » (métonymie) n'est « impur » (métaphore) que du viol symbolique de la Terre-Mère, représentée en Marianne (allégorie). C'est en cela que l'envahisseur est bestial (il est « féroce » et il « mugit ») : en foulant le sol de la République, il viole ce corps de Marianne - dont le buste aura été, pour sa part, modernisé au fil du temps, de Brigitte Bardot à Sophie Marceau, et figure toujours sur nos euros.

Bonne nouvelle, ce qui est *impur* ce n'est plus le sang des soldats français, mais le « viol symbolique de la Terre-Mère, représentée en Marianne », cette brave Marianne qui, elle aussi, a fait tous les métiers (voir pages 36–37 et 223–229 de mon étude et surtout les ouvrages de Maurice AGULHON). Reste à savoir si le « viol » des incarnations modernes de notre *Marianne* nationale (Brigitte, Michèle, Mireille, Catherine, Inès, Laetitia, Sophie, Éveline) a bien eu lieu, ne serait-ce que symboliquement.

C'est la compréhension des paroles et l'utilisation que l'on en fait, qui font qu'un chant peut être perçu comme raciste ou non. Le chant de guerre n'a pas été écrit pour combattre tel ou tel peuple, mais bien les ennemis de la liberté... qui existent en tout temps et en tout lieu. Ce qu'exprime très bien ROUGET DE LISLE dans le 5^e couplet, dans « Historique et Souvenirs de Quiberon » qu'il a publié en 1834 dans le 2^d volume des *Mémoires de tous*, pages 3–130 , et dans sa mise au point (citée ici page 2).

L'usage de l'expression « sang impur » relève de la même ignominie que « race impure », « race inférieure », « peuple impur », « peuple inférieur », « France d'en bas », « classes (sociales) inférieures... (entre autres, voyez ce qu'écrit Georges CLEMENCEAU page 72 de mon étude). Depuis l'aube de la Création, en dehors de ceux qui sont « chair de la chair », l'autre a toujours été chargé de tous les maux. Là encore, j'ai suffisamment écrit sur le sujet pour que je développe ici.

Dans un conflit quel qu'il soit, rien n'est symbolique. Il n'y a pas de guerre propre.

* DIÈRE Auguste (dir. de publ.), *La Révolution française : revue historique...* Paris, Charavay frères ; Rieder ; Recueil Sirey, 1881 .

Page 311 : XI. « Discours du bataillon des Enfants de la Patrie » à MM. les Maire et Officiers municipaux » [1790] : ¶ Messieurs, ¶ **Le bataillon des enfants de la patrie**, formé sous vos auspices, désire aussi de prêter ce serment sacré, par lequel nos pères viennent de cimenter la liberté française ; il est déjà gravé dans nos cœurs. Nous vous supplions donc de permettre que nous nous approchions de l'autel de la patrie, que nous jurions d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de nous pénétrer des principes de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, afin d'en être un jour les zélés défenseurs, et de nous rendre capables de marcher sur vos traces. Pages 311–312, la réponse du Maire ne laisse planer aucun doute sur le fait qu'il s'agit bien d'enfants : « La Municipalité voit avec une satisfaction bien douce que le germe des sentiments civiques est dans vos cœurs : c'est pour en assurer l'heureux développement qu'elle vous admet à participer à cette fête auguste. Redoublez d'efforts pour vous rendre dignes de cette faveur, **afin qu'à l'âge où la loi vous admet à prêter le serment civique**, vous ne le prononciez qu'avec le sentiment profond de vos devoirs et les qualités nécessaires pour les remplir : que ce jour soit toujours présent à votre esprit. »

Une question se pose : un bataillon pour adultes portait-il également ce nom ? N'ayant pu à ce jour le vérifier, j'ai suivi l'opinion des auteurs cités. Car, que les enfants du Maire, respectivement âgés de 16 et 19 ans en 1792, ait pu en faire partie, ce ne pouvait être le cas de ROUGET DE LISLE.

Dans votre projet de lettre : *Ajoutons Égalité, Fraternité... à la Marseillaise!*

Mais l'Égalité et la Fraternité y ont été oubliées.

L'Égalité et la Fraternité ne sont pas oubliées. Elles font l'objet des quatre premiers vers du cinquième couplet : *Français, en guerriers magnanimes, | Portez! ou retenez vos coups! | Épargnez ces tristes victimes, | À regret s'armant contre nous. (bis)*

[...] à la demande de **Dietrich**, maire de la ville.

[...] à la demande de **Philippe DE DIETRICH**. Il me semble que le nom de famille de celui à qui l'on doit le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* mérite d'être respecté.

La *Marseillaise* fit même quasiment fonction d'hymne national en Russie en 1917, et - étant l'hymne de l'Alliance populaire révolutionnaire américaine alors au pouvoir - au Pérou en 1930 et 2006.

La *Marseillaise* ne fut l'hymne national d'aucun autre pays que la France. En Russie et au Pérou, elle était chantée en quelle langue? En français? Ses paroles sont déjà incompréhensibles de nos politiques, on voit difficilement comment elles auraient pu l'être de ces deux peuples! À en croire certains savantasses, la langue française aurait été utilisée un peu partout dans le monde. Comme l'a fait remarquer Voltaire en son temps, elle n'était parlée que par des courtisans des cours de l'Europe, de la Russie... Ce n'est quand même pas sans raison si l'abbé GRÉGOIRE a rédigé en 1794 un *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*.

L'hymne devient la Marseillaise, quand le bataillon des Marseillais apporte le chant dans sa marche jusqu'à Paris. Décrivant les violences commises par ce bataillon, à Marseille à partir du début de 1792 [!], puis à Paris pendant les massacres de septembre 1792 [!].

Le Bataillon marseillais, dit du < 10 août 1792 >, **n'existait pas début de 1792**. De grâce, relisez le paragraphe que je lui ai consacré, pages 49 à 67.

D'autre part, pensant avoir des droits sur les « races inférieures », et « un devoir de civilisation » elle se devait, dénonçait Clémenceau, de « guerroyer contre elles », en « les convertissant de force aux bienfaits de la civilisation ».

Pourquoi ne pas écrire que c'est la thèse de Jules FERRY que Georges CLEMENCEAU dénonce (voir page 72 de mon étude). Mieux : produire la citation exacte, en n'omettant pas de citer mon étude de 236 pages.

Après lecture de tout ce que dessus, libre à vous d'envoyer votre projet d'article aux journaux. Vous l'avez compris, je ne cautionne pas votre concours.

Pour ma part, les campagnes d'information débiteront en septembre. Elles ne seront pas que médiatiques. Elles traiteront également d'autres sujets, car tout est lié.

Veillez agréer, monsieur Dac, l'assurance de mes sentiments dévoués.

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean Méron". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.